Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 19 (1911)

Heft: 11

Artikel: La nouvelle organisation militaire suisse et ses conséquences pour la Croix-Rouge [fin]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549087

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ni coups, ni baignoires immondes, le plancher de la salle n'aurait jamais servi de W. C., on n'aurait jamais employé pour le lavage des yeux d'un malade l'instrument qui aurait servi à administrer un clystère à son voisin, les infirmières ne seraient pas d'anciennes prostituées et..... l'enquête irait dormir pour toujours dans les archives de l'intendance, et les coups de pied et de bâton s'administreraient comme avant.

Et dire que nous vivons en pays civilisé! Je le déclare bien haut: l'hôpital d'isolement d'X. est une honte pour le pays de Y.!

La nouvelle organisation militaire suisse et ses conséquences pour la Croix-Rouge

Discours prononcé par le médecin en chef, Colonel Hauser, à l'assemblée des délégués de Fribourg

(Fin)

Quant aux hommes, il ne sera pas difficile d'en trouver un nombre suffisant. Je proposerais d'enrôler dans la Croix-Rouge tous les volontaires désirant s'occuper des blessés, à la Croix-Rouge de les répartir de façon utile et rationnelle.

Quelques mots encore sur le lieu des hôpitaux du service territorial. Il est impossible, en temps de paix, de dire: c'est ici que sera installé un hôpital territorial. L'emplacement variera d'après les régions où se livreront des combats, aussi devons-nous prévoir, dans chaque arrondissement territorial, une série de localités qui peuvent présenter les conditions désirées. Ce serait un tort de ne prévoir que Winterthour ou Schaffhouse, par exemple, Zurich ou Glaris, ou bien Uster et Wetzikon, c'est-à-dire des endroits possédant de grands hôpitaux, car il ne nous est pas possible de faire d'avance, dans ces localités, les aménagements qui — peut-être — deviendront un jour nécessaires. Il sera donc utile de magasiner dans chaque arrondissement le matériel nécessaire à l'arrangement d'un établissement sanitaire pour ce territoire, sans élever de constructions spéciales qui ne pourront être édifiées que d'après la situation de la guerre.

Les tâches de la Croix-Rouge seraient donc: formations des colonnes de transport auxiliaires, de détachements de gardes-malades, et préparation du matériel pour les hôpitaux du service territorial. En cas de guerre, une quatrième tâche incombe aux secours volontaires: l'organisation de collectes et la distribution de dons. Cela s'est fait en 1870 déjà, et nous pouvons être sûrs que cette branche de l'activité de notre Croix-Rouge nationale ne serait pas négligée si nous devions être mêlés à un conflit armé.

J'ai dit, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous communiquer comme médecin en chef de l'armée; laissez-moi ajouter quelques mots en ma qualité de médecin seulement. Quel doit être le but de la Croix-Rouge en temps de paix? Il y a là deux opinions. L'une veut que les sociétés de secours se préparent exclusivement à leur activité en temps de guerre, cette opinion semble prévaloir dans les milieux français; l'autre voudrait que la Croix-Rouge s'occupât de tout espèces

d'œuvres philanthropiques pendant qu'elle n'a pas de but militaire. Personnellement, je suis de l'avis que nous devons avoir une activité utile déjà en temps de paix, quand ce ne serait que pour populariser le but de la Croix-Rouge, que pour faire comprendre à nos populations l'utilité de notre institution. Nous devons tendre à des résultats pratiques. Les sections de la Suisse allemande semblent surtout l'avoir compris, et les œuvres auxquelles elles s'intéressent semblent bien être de celles que la Croix-Rouge doit patronner. A mon avis, l'activité des sections doit tendre spécialement: 1° à éclairer le peuple sur le but de la Croix-Rouge, au point de vue de l'hygiène publique aussi; 2° à s'intéresser plus particulièrement aux malades (c'est ici que je placerais l'érection de magasins d'objets sanitaires, les cours de samaritains, l'activité des colonnes auxiliaires, etc.); 3° la lutte contre les maladies épidémiques qu'elles soient aiguës ou chroniques. Comme exemple d'épidémie chronique, je dois citer la tuberculose; en fait de fléaux qu'il est possible que nous revoyions, mentionnons la peste et le choléra; ce serait la tâche de la Croix-Rouge d'enrayer des épidémies de ce genre; ces travaux de paix sont bien du ressort des sociétés de la Croix-Rouge, celles-ci doivent les entreprendre avec tact et discernement, sans aller sur les brisées d'autres organisations analogues, qui auraient déjà entrepris une lutte pareille. Je pense que les tâches des sections de la Croix-Rouge peuvent varier: tandis qu'il y a des cantons dans lesquels chaque commune est organisée pour les soins aux malades, d'autres ne sont point encore si développés sous ce rapport. Ici, ce sont des ligues contre la tuberculose qui ont été fondées et sont en activité, là elles manquent encore. Dans tel canton, la tâche peut donc être différente de tel autre canton.

D'après mon avis, les dépenses devraient être modérées dans ce sens que les sommes totales disponibles ne devraient jamais être engagées pour les œuvres du temps de paix; elles ne devraient pas absorber plus du tiers ou de la moitié des ressources, car l'activité principale de la Croix-Rouge — ne l'oublions jamais! — est celle en vue de la guerre. Nous y pensons moins, parce que nous sommes depuis fort longtemps en paix, mais rappelons-nous que bien des guerres ont éclaté inopinément, alors que personne n'y pensait. Je rappelle le début de la guerre de 1870. Nous ne devons donc jamais perdre de vue dans quel but la Croix-Rouge a été fondée.

Comme quatrième et dernière activité pacifique de la Croix-Rouge, je dois citer les secours lors de calamités nationales. Mention en est faite dans les statuts, mais je crois que la société pourrait faire plus et mieux. Ne serait-il pas opportun, peut-être, d'entrer en relations avec le Conseil fédéral et d'arriver à ce résultat: la Croix-Rouge représente nos autorités fédérales en cas de catastrophes dans le pays. Sans autres pourparlers, c'est son affaire de mobiliser le personnel et le matériel nécessaires, et de prendre en mains l'organisation de collectes et de distributions, d'aide de toute nature. Cela pourrait se faire aussi bien que cela s'est fait lors du cataclysme de l'Italie méridionale. De cette façon je pense que nos autorités fédérales, comprenant mieux le but de la Croix-Rouge en temps de paix, viendraient davantage en aide à notre société.

Mesdames et Messieurs! J'ai dit ce que j'avais sur le cœur. Il est étrange, n'est-ce pas, que la Suisse, berceau de la Croix-Rouge, n'ait pas progressé dans ce domaine avec la même rapidité que les autres nations; hélas! il est à prévoir qu'au point de vue des moyens financiers nous resterons toujours en arrière des autres

puissances. Malgré cela, je suis persuadé qu'avec une bonne organisation adaptée aux circonstances spéciales de notre pays, nous pouvons et nous devons nous mettre à la hauteur. Je voudrais exprimer le désir que la Croix-Rouge suisse se pose des tâches simples et pratiques, tant pour la guerre que pour la paix, aussi bien vis-à-vis de l'armée que du peuple, et qu'elle devienne réellement le trait d'union entre notre population et notre armée.

J'espère que la Croix-Rouge travaillera toujours plus — en temps de paix comme en temps de guerre — à la prospérité de notre peuple et de nos milices, pour le bien de notre patrie bien-aimée.

Croix-Rouge américaine

Le *Bulletin International*, numéro de juillet 1911, nous donne des nouvelles intéressantes de l'activité de la Croix-Rouge des Etats-Unis. Comme notre Croix-Rouge suisse, la société manque d'argent; elle a décidé qu'avant la conférence internationale de Washington en mai 1912, elle aurait réuni 10 millions de francs. Les revenus de cette somme assureront la possibilité de porter immédiatement les premiers secours.

Une part de cet effort a été attribuée à chaque Etat: celui de New-York devait fournir 2,500,000 fr., il les a déjà dépassés; celui de Washington a rassemblé en 15 jours 165,000 fr. au lieu de 125,000 qu'il devait fournir. Moins craintif que notre société centrale, le comité administratif de la Croix-Rouge américaine a levé une sorte d'impôt sur les sections des différents Etats qui paraissent avoir puisé dans cette manière de faire une heureuse émulation. Si nos collègues d'Amérique continuent ainsi, il est hors de doute que la somme destinée à cette réserve financière de 2 millions de dollars sera largement dépassée.

Wagon de premiers secours

Une compagnie de construction de wagons de chemin de fer a livré dernièrement, à titre de don, un wagon de 30 mètres de longueur à la Croix-Rouge américaine. Ce wagon a une double destination. En cas de guerre ou de catastrophe, attelé à n'importe quel train, il servira à l'évacuation de blessés ou de malades; en attendant d'être ainsi employé, il sert de réclame à la Croix-Rouge. Circulant tantôt dans le Nord, tantôt dans le Sud, à l'Ouest comme à l'Est, il s'arrête dans une gare; le Dr Glasgow qui le dirige avec du personnel sanitaire, s'établit ainsi pour quelques jours dans différentes localités. Comme la moitié du wagon constitue un vaste local, le médecin-dirigeant y organise des conférences, des cours de premiers secours, etc., et vulgarise ainsi les tendances de la Croix-Rouge tout en faisant apprécier ses bienfaits.

C'est cette salle qui est destinée à être transformée immédiatement en hôpital-roulant, aussitôt que le besoin s'en fera sentir. Il va sans dire que le wagon est muni de brancards et d'objets de pansements de toute nature qui servent à la démonstration en attendant leur emploi pratique. — Dans chaque endroit où le Dr Glasgow arrête le wagon de la Croix-Rouge, il gagne des sympathies et même des collaborations à l'œuvre de l'assistance volontaire.